

Scolaires transportés sur le réseau urbain ARV'i



Inscriptions

Guide à l'attention des
collégiens et lycéens

En direction des établissements
de Cluses, Scionzier, Thyez
et Marignier.



Les 10 règles de bonne conduite

Quand je m'inscris j'accepte le règlement des transports scolaires à retrouver sur www.arvi-mobilite.fr

- 01 j'attends calmement à l'arrêt que le véhicule soit arrêté.
- 02 je monte sans bousculade mon sac à la main.
- 03 je scanne ma carte sur le valideur.
- 04 je positionne mon sac à mes pieds.
- 05 je me dirige vers le fond du véhicule pour libérer l'espace pour les autres voyageurs.
- 06 à l'arrêt, je fais signe au conducteur pour arrêter le bus.
- 07 j'indique à l'aide du bouton présent dans le bus, mon arrêt de descente.
- 08 je ne touche pas les dispositifs d'ouverture des portes ou les éléments de sécurité (issues de secours...).
- 09 je descends du bus et j'attends qu'il s'éloigne.
- 10 je traverse uniquement quand le véhicule est parti.

Quand s'inscrire ?

www.arvi-mobilite.fr

Après cette date, une pénalité de 50€ par famille sera appliquée, et nous ne serons pas en mesure de vous fournir vos cartes de transport pour la rentrée.

⚠ En attente d'orientation scolaire : commencez votre inscription en ligne ,avant la fin de la période d'inscription, la pénalité ne vous sera pas appliquée.

Les Horaires

Ils sont disponibles dans le guide horaires en agence ARV'i ou sont téléchargeables sur le site internet www.arvi-mobilite.fr

Les Tarifs

Par voie dématérialisée

- Tarif junior 10-18 ans scolarisé 1e enfant : **110€**
- Tarif junior 10-18 ans scolarisé 2e enfant : **90€**
- Tarif junior 10-18 ans scolarisé 3e enfant et suivants : **70€**
- **Acquisition de la carte de transport sans contact par enfant : 3€**



Cette carte a une durée de vie de 10 ans et ne sera à acquérir qu'une seule fois. Elle pourra ensuite être réutilisée pour les abonnements scolaire ou sur le réseau urbain.



Par voie papier :

- Tarif junior 10-18 ans scolarisé 1e enfant : **115€**
- Tarif junior 10-18 ans scolarisé 2e enfant : **95€**
- Tarif junior 10-18 ans scolarisé 3e enfant et suivants : **75€**
- **Acquisition de la carte de transport sans contact par enfant : 3€**



Cette carte a une durée de vie de 10 ans et ne sera à acquérir qu'une seule fois. Elle pourra ensuite être réutilisée pour les abonnements scolaire ou sur le réseau urbain.

Les modes de paiement

Carte bancaire : sur le site www.arvi-mobilite.fr ou à la Maison du Tourisme et de la Mobilité

Chèques : par voie postale ou à la Maison du Tourisme et de la Mobilité en joignant le coupon de paiement disponible sur votre facture

Espèces : à la Maison du Tourisme et de la Mobilité



**La dématérialisation plus rapide,
plus facile plus confortable,
sans attente en agence**

www.arvi-mobilite.fr

Comment s'inscrire ?

Les documents à fournir :

- La copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Une photo de l'enfant
- La copie du livret de famille

Attention : pour les enfants en garde alternée le père et la mère doivent faire un dossier.

! 1 seul paiement par enfant.



Inscrivez-vous facilement par voie dématérialisée sur ordinateur ou smartphone

www.arvi-mobilite.fr

- Vous disposez déjà d'un espace personnel, munissez-vous de votre identifiant et mot de passe.
- En cas d'oubli de vos identifiants, cliquez sur : « mot de passe ou identifiant oubliés. »
- Vous ne disposez pas d'un espace personnel : créer le facilement.

pour vous aider : Télécharger le guide d'inscription en ligne

Infos pratiques

Pour joindre vos documents : vous pouvez soit les scanner soit les prendre en photo et les insérer en pièces jointes. Enregistrer vos justificatifs dans le porte-document de votre espace personnel cela vous permettra de les conserver pour l'année suivante.

Vous ne pouvez déposer qu'un seul document en pièce jointe. Si vous avez plusieurs pages insérez les dans Autres (ex. livret de famille).



! Elève en sécurité :
j'accepte l'information en temps réel.

Je coche la case « envoi de sms »

@ Je renseigne mon adresse mail

Ces informations ne seront pas utilisées à titre commercial.



Par voie papier

Dossier disponible : Sur le site www.arvi-mobilite.fr ou à la Maison du Tourisme et de la Mobilité

Votre dossier est composé :

- Du formulaire papier
- Des photocopies des justificatifs
- De votre paiement (à l'ordre de Trésor public)

⚠ *Tout dossier illisible ou incomplet ne pourra pas être traité.
Aucune photocopie ne sera faite à la Maison du Tourisme et de la Mobilité*

Comment nous faire parvenir votre dossier :

- Par courrier à Maison du Tourisme et de la Mobilité -ARV'i Mobilité-, 21 Grande Rue - 74 300 CLUSES
- En déposant votre dossier pendant les heures d'ouverture à la Maison du Tourisme et de la Mobilité. Horaires détaillés sur le site internet www.arvi-mobilite.fr

Recevez votre carte de transport

Pour les dossiers arrivés pendant la période d'inscription, les cartes scolaires seront soit à venir récupérer en agence soit envoyées par courrier quelques jours avant la rentrée. Pour les dossiers arrivés en dehors de la période d'inscription, il est possible que les cartes ne soient pas disponibles avant la rentrée.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS DESSERVIS PAR LE RESEAU URBAIN

CLUSES

- Collège G. Anthonioz de Gaulle
- Collège Saint Jean Bosco
- Lycée Charles Poncet
- Lycée Les Cordeliers
- Lycée Saint Jean Bosco
- CFP Fernand Bechet
- Nous Aussi Cluses IMP
- Section d'enseignement professionnel Paul Béchet

SCIONZIER

- Collège Jean Jacques GALLAY

THYEZ

- CFAI Forme Avenir

MARIGNIER

- Collège Camille Claudel



Avec ma carte scolaire
je dispose d'un accès gratuit et illimité
sur toutes les lignes du réseau urbain
même pendant les vacances.
Je la conserve d'une année
sur l'autre.



ARV'i Mobilité
Maison du Tourisme et de la Mobilité
21 Grande Rue 74 300 CLUSES
04.50.91.49.96
arvi.mobilite@2ccam.fr
www.arvi-mobilite.fr



**Cluses Arve
& montagnes**
Territoire de réussites